



# Commune de Bouvesse-Quirieu

## Département de l'Isère

---

### COMPTE RENDU SEANCE 12 avril 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 12 Avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Frédéric GONZALEZ, Maire.

Membres du Conseil Municipal présents :

Mmes : Angélique SIMON, Violaine KANMACHER, Sylvie FOURNIÉ, Stéphanie PROST, Annie JERPHAGNON-GRANDJEAN, Lorène LAX-COMERRO.

MM : Frédéric GONZALEZ, Thierry MERLE, Serge BORDEL, Romain TEILLON, François ALMODOVAR, Frédéric JOIRON, Cédric TALLON, Eddy LOZOWSKI.

Membres du Conseil Municipal excusés : Mmes Myriam BLAEVOET, Karine RHONE, Bochra KINGET. M. Joël GARÇON, Eric VIENOT DE VAUBLANC.

Membres du Conseil Municipal absents :

Mme JUGE Gaëlle a été désignée secrétaire de séance.

*Approbation du CR du CM du 22 Mars 2022*

*Arrivée de Mme LAX COMERRO à 19H15 avant le délibéré du premier point.*

**OBJET : Validation APD « Extension et réhabilitation de la mairie de Bouvesse-Quirieu »**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal les délibérations n°14-2021, n°50-2021 et n°58-2021 concernant le projet d'extension et de réhabilitation de la mairie.

Des relevés ont été effectués le 6 janvier 2022 par l'équipe de maîtrise d'œuvre afin qu'un APS (avant-projet sommaire) puisse nous être présenté à la fin du mois de janvier.

Une réunion s'est tenue entre la maîtrise d'œuvre (Hollard architecture), le cabinet conseil d'assistance à la maîtrise d'ouvrage (Conseil MGC) et les membres de la commission communale en charge du suivi du dossier le 23 Février 2022 afin de valider la phase APS. Les derniers ajustements ayant été validés par la commission, M. le Maire présente le projet en phase APD (avant-projet définitif)

Les éléments financiers sont les suivants :

- Travaux 854 200.00€ HT
- Maitrise d'œuvre 111 686.65€ HT
- Soit un total de 965 886.65€ HT

*Serge s'interroge sur le montant total TTC car augmentation du prix depuis le jury de concours.  
Est-ce le coût de la maitrise d'œuvre ?*

*M. KANMACHER demande sur quelle base se fait l'attribution des subventions (APD ou factures).  
Si augmentation du montant, la subvention est-elle fixe ?*

*M. GONZALEZ précise que plusieurs subventions peuvent être demandées notamment DETR.  
Mme LUTTRIN se chargera des dossiers de demandes de subventions.*

*Mme KANMACHER demande si des systèmes de vidéo projection ou de visio-conférence sont prévus dans la salle.*

*Pour le moment uniquement un écran fixe + pieuvre sur la table + rétro projecteur au plafond sont prévus dans la salle des mariages.*

*Approbation à l'unanimité.*

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 13 voix pour,
  - 0 voix contre,
  - 0 abstention,
- ✓ **VALIDE** le projet en phase APD et les éléments financiers correspondants.
  - ✓ **DEMANDE** à ce que le plan de financement soit mis à jour pour les demandes de subvention en cours,
  - ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble de l'opération et à signer tout document se rapportant à celle-ci.

**OBJET : Validation APD « Construction du nouveau garage municipal de Bouvesse-Quirieu » et sollicitation concours financier du Département de l'Isère**

M. le Maire rappelle la décision du Maire n°D2021-15 portant agrément du devis de maitrise d'œuvre de M. Jean-Claude TIVILLIER et présente au Conseil Municipal les éléments pour la construction du garage municipal. Plusieurs réunions ont eu lieu entre M. Joël GARÇON et Thierry MERLE adjoints délégués aux travaux ainsi que les agents du service technique afin de définir au mieux les besoins du service.

A ce jour, au stade APD, les éléments financiers sont les suivants :

- Travaux 384 347.17€ HT
- Maitrise d'œuvre 32 669.50€ HT
- Soit un total de 417 016.67€ HT

Considérant qu'il y a lieu de trouver un complément de financement pour la réalisation de cette opération qui représente une charge financière importante au regard des ressources mobilisables par la commune, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le concours financier du Conseil Départemental de l'Isère, à savoir

- 25% dans la limite de 750 000.00€ HT soit 104 254.17€

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, le Conseil Municipal est appelé à délibérer.

*Le CM n'est pas unanime sur le projet et souhaite une refonte du projet avec une étude approfondie : Implantation du bâtiment par rapport à l'exposition / Bac de récupération des eaux pluviales / dimensions du local des tables et bancs....*

*Mme Angélique SIMON rappelle que tout projet de construction est l'image de la Mairie et qu'il est nécessaire d'être exemplaire.*

*Devant le grand nombre d'interrogations et de modifications à prévoir ils ne souhaitent pas délibérer aujourd'hui car le budget sera forcément impacté.*

*Les membres du CM demandent à rencontrer l'architecte, retravailler le projet et reporter ce point à la prochaine séance.*

**OBJET : Marché de travaux – programme de voirie 2022 choix entreprise.**

**Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal :**

- 3 Mars 2022 – Décision du Maire n°07-2022 - Choix maître d'œuvre –attribution du marché de Maitrise d'œuvre pour les travaux constituant le Programme de Voirie 2022 au cabinet ELLIPSE Géomètres de MORESTEL (38510).

Le programme de voirie 2022 concernant 3 portions de voies différentes, la commission travaux a fait le choix d'engager des marchés à procédure adaptée sous forme de consultation qui ont été lancées le 24 Février 2022 pour chacune des portions. Quatre entreprises ont reçu les 3 dossiers de consultation des entreprises. Les quatre entreprises ont adressé des offres individuelles sur l'ensemble du programme.

Après vérification des offres et du rapport d'analyse par le Maître d'œuvre, la commission a décidé de retenir les offres suivantes :

	Attributaire	Montant HT	TVA 20%	Montant TTC
Travaux Impasse du Gua	<b>BERTRAND TP à Bouvesse-Quirieu</b>	24 360.50€	4 872.10€	29 232.60€
Travaux Chemin de la Fontaine	<b>FAF TP à Bouvesse-Quirieu</b>	10 887.00€	2 177.40€	13 064.40€
Travaux parking école du Bayard	<b>MN TP à Bouvesse-Quirieu</b>	11 809.00€	2 361.80€	14 170.80€
Total des travaux		47 056.50€	9 411.30€	<b>56 467.80€</b>

*M. TEILLON demande s'il est possible de prévoir un éclairage public solaire sur les travaux d'Enieu.  
M. MERLE précise que cela peut être étudié mais cela ne rentre pas dans ce chiffre.*

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 13 voix pour,
  - 0 voix contre,
  - 0 abstention,
- ✓ **DÉSIGNE** : Les attributaires des marchés relatifs au programme de voirie 2022 de la manière suivante :
- Entreprise BERTRAND TP à Bouvesse-Quirieu pour la somme de 24 360.50€ HT (vingt-quatre mille trois cent soixante euros et 5 centimes) pour les travaux Impasse du Gua.
  - Entreprise FAF TP à Montalieu-Vercieu pour la somme de 10 887.00€ HT (dix mille huit cent quatre-vingt-sept euros) pour les travaux Chemin de la Fontaine.
  - Entreprise FAF TP à Bouvesse-Quirieu pour la somme de 11 809€ HT (onze mille huit cent neuf euros) pour les travaux parking école du Bayard.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble de l'opération et à signer tout document se rapportant à celle-ci.

**OBJET : Communauté de Communes des Balcons du Dauphiné : Groupement de commande pour achat de mobilier**

Monsieur le Maire explique qu'afin de mutualiser l'achat de mobilier avec les communes membres qui le souhaitent, la communauté de communes des Balcons du Dauphiné (CCBD) propose de constituer, sous sa coordination, un groupement de commandes pour l'achat de mobilier.

Il précise aux conseillers municipaux que la constitution du groupement et son fonctionnement doivent être formalisés par une convention, dont le projet est présenté en annexe de la présente délibération. Chaque commune qui souhaite s'engager dans cette démarche de mutualisation des achats, doit prendre une délibération permettant l'adhésion au groupement et la signature de la convention constitutive.

Il est proposé que la CCBD soit le coordonnateur du groupement, et que la commission d'appel d'offres (CAO) du groupement soit celle de la communauté de communes. Toutefois, le président de la CAO pourra désigner des personnalités compétentes dans la matière (ou en matière de marchés publics). Celles-ci pourront participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres.

La CCBD agira en tant que pouvoir adjudicateur et sera chargée de mener toute la procédure de consultation jusqu'à la notification des marchés. A ce titre, elle devra :

- Procéder au recueil des besoins ;
- Rédiger le dossier de consultation des entreprises (DCE) ;
- Procéder à l'ensemble de la procédure de mise en concurrence dans le respect des dispositions du Code de la commande publique ;
- Analyser les offres selon les critères prévus au règlement de la consultation ;
- Signer les marchés et les notifier aux attributaires.

Ensuite chaque membre du groupement devra procéder à l'exécution des marchés pour son propre compte (émission des bons de commande, suivi des livraisons, suivi du SAV...), ainsi qu'au paiement aux prestataires de l'intégralité des dépenses correspondantes aux commandes qu'il a engagées.

La consultation sera lancée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert. L'allotissement prévu est le suivant :

- Lot n°1 : mobilier administratif.
- Lot n°2 : mobilier de restauration collective.
- Lot n°3 : mobilier pédagogique et d'éveil.

Chaque lot donnera lieu à la conclusion d'un accord-cadre à bons de commande d'une durée maximum de 4 ans.

Le groupement prendra fin au terme de l'exécution des marchés.

*Mme KANMACHER souhaite se faire préciser si la collectivité pourra malgré tout passer par d'autres fournisseurs. Est-ce un engagement réel dès lors qu'on aura transmis nos besoins à la CCBD.*

*Existe-t-il un risque d'être lié par ce groupement de commandes.*

*Ce serait dommage que l'on soit pieds et poings liés notamment dans les projets comme la Mairie et la Bibliothèque.*

*M. le Maire précise que la commune n'est pas liée. Pas d'obligation.*

*C'est à nous de faire le choix de ne pas transmettre l'ensemble de nos besoins concernant notamment les projets Mairie et Bibliothèque.*

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 13 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

- ✓ **AUTORISE** l'adhésion de la commune de BOUVESSE-QUIRIEU au groupement de commandes constitué par la communauté de communes des Balcons du Dauphiné pour l'achat de mobilier.
- ✓ **ACCEPTE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente délibération.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ;
- ✓ **AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les marchés publics issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de BOUVESSE-QUIRIEU et ce, sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget.

#### **OBJET : Admission en non-valeur – Loyers 2021**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que plusieurs titres émis pour des loyers en 2021 n'ont pas été réglés, à savoir juillet, août et septembre 2021 pour la somme totale de 1 260.00€.

Il s'agit de créances admises en non-valeur suite à la prise en charge d'un dossier de surendettement par la Banque de France et d'une décision d'effacement de dette.

*Les membres du CM s'interrogent sur la possibilité de mettre fin au bail.*

*Cette personne a repris le paiement normal de ses loyers.*

*Le CM se sent contraint et forcé mais regrette cette situation.*

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 13 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

DECIDE d'admettre en non-valeur la somme totale de :

- 1 260.00€ (mille deux cent soixante euros)

Cette somme sera prélevée sur le compte 6542 du budget 2022 – M14 (budget général)

**OBJET : Décision modificative n°1 – budget 2022 – M14 virement de crédits**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le crédit prévu à certains chapitres et opérations du budget M14 de l'exercice 2022 étant insuffisant ; il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits réalisables par la voie de la décision budgétaire modificative suivante :

Objet des dépenses	Diminution sur Crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits	
	Chapitre Article Opération	Somme	Chapitre Article Opération	Somme
<i>Dépenses fonctionnement</i> 60612 – 011 615228 – 011 022 673	- 10 300.00€ - 5 000.00€ - 10 000.00€	+ 25 300.00€		
<i>Dépenses d'investissement</i>  21578 – 040 (10003) 21578 – 21 (10003) 2188 – 041 (10006) 2188 – 21 (10006) 10226 – OPFI 2315 - 10007	- 5 000.00€  - 9 000.00€  - 4 300.00€	+ 5 000.00€  + 9 000.00€ + 4 300.00€		

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par :

- 13 voix pour,
- 0 voix contre,

- 0 abstention,
- ✓ **AUTORISE** les virements de crédits qui lui sont proposés par M. le Maire, et demande à ce que la présente délibération soit transmise à Monsieur le Trésorier de MORESTEL/MONTALIEU-VERCIEU pour exécution.

## QUESTIONS DIVERSES

### **1/Rencontre avec MM. MERIENNE et FREMIOT, directeurs sortants et entrant de la cimenterie**

Rappel des projets en cours : INOVY, électrolyseur industriel qui sera construit dans la carrière le long du Rhône. En attente de retour de la commission européenne pour bénéficier de crédits dans le cadre des projets innovants.

Mise en place d'une installation de captation du SO2. Le SO2 est recombéné avec de l'hydrogène est réinjecté dans la fabrication des granulats. Les mesures en sortie de cheminée montrent une baisse importante du SO2. 90% sont captés.

Départ de M MERIENNE et arrivée de M FREMIOT. Remerciements pour la qualité des échanges et des relations que nous avons entretenus avec lui. Remerciements à M. LOZOWSKI.

### **2/Rencontre avec M MAYON (ex Satma) et M Pierre Laurent ANTOINE, nouveau directeur.**

Remise en état du chemin des Fermes.

Extension de la zone d'extraction sur la partie déboisée.

Dans un délai de 5 ans environ, le chemin sera en partie déplacé pour sécuriser la zone d'exploitation

Déplacement vers la commune de Charette avec demande d'exploitation en profondeur.

### **3/Rencontre avec Mme MOTIN, députée de l'Isère**

Echange sur le projet CHIMIREC suite à sa participation à la réunion MTA.

J'ai rappelé l'historique de l'affaire et précisé la position de la mairie.

J'ai rappelé la difficulté d'échanger avec les associations environnementales, malgré nos tentatives.

Je l'ai informée que dorénavant, tous nos échanges et toutes les demandes seront soumis à l'approbation de notre avocat.

Que n'ayant pas de nouvelles infos sur l'avancée du dossier, j'estimais que ma présence à la réunion publique n'était pas nécessaire.

Mme MOTIN rencontrera les dirigeants de CHIMIREC très prochainement et communiquera sur sa position.

### **4/Rencontre avec les dirigeants du FC Vallée Bleue et M GIROUD-GARAMPON, pdt du district Isère foot, et M CHASSIGNIEU VP en charge des installations.**

Les projets d'amélioration des installations doivent être précisées dans un document global qui permettra au DIF de nous accompagner et de solliciter des aides financières

Terrain honneur en synthétique / coût estimé 500 000 €. Aides possibles 350 000€

Agrandissement des vestiaires actuels

Rénovation du terrain à 8 et du terrain d'entraînement

Création d'un nouveau bloc vestiaires entre les 2 terrains : coût estimé 200 000€ hors aides LRAF et région (travaux certainement sur 2024)

Fermeture complète du complexe : 150 000€

Les communes voisines seront sollicitées pour participer au projet.

*Mme KANMACHER est surprise du montant des travaux attribué au stade sur le mandat (ces travaux + l'éclairage) : Estimation à plus de 1 000 000€.  
C'est plus que le montant des travaux de la Mairie.*

#### **5/Rencontre avec le club Moto-Verte**

Plusieurs demandes de la part des dirigeants

Homologation du terrain de moto cross et modification du tracé, pour des questions de sécurité.

Régularisation des bâtiments construits.

Ouverture du circuit un samedi par mois de 9 à 12h pour l'école de pilotage

Ouverture d'un dimanche supplémentaire par mois en novembre et décembre de 13h30 à 17h pour pratiquer en cas de mauvais temps (pour solution de repli).

Course le 22 août 2022.

*Il est important de contrôler que le 2<sup>ème</sup> dimanche en Novembre et Décembre envisagé comme solution de repli pour cause de mauvais ne devienne pas une date supplémentaire.*

#### **6/Travaux place d'Enieu**

L'avant-projet sera lancé dans quelques semaines.

#### **7/ Toilettes Espace les Sources.**

Avant de lancer la construction, nous avons fait le choix d'installer des toilettes sèches durant la belle saison. Coût entretien compris 3600€ pour 6 mois.

Plantation d'une haie entre le parking et le terrain de boules.

*Solution alternative.*

*Entretien compris dans le contrat (une personne viendra toutes les semaines).*

#### **8/ Bar l'AZZURRI**

Confirmation de la mise en liquidation judiciaire. M MATTACHIONNE revient vers la mairie pour savoir, à nouveau, la position de la mairie.

La position n'a pas changé, nous ne nous porterons pas acquéreurs ni du fonds, ni des murs.

M MATTACHIONE souhaite vendre la licence (il a parait-il) une offre à 22 000€.

La mairie ne mettra pas cette somme pour l'acquérir, mais peut s'opposer au transfert de la licence dans un autre département.

*Le CM est d'avis de bloquer la licence et de donner un avis défavorable lorsque le Préfet sollicitera la commune.*

#### **9/Installation de colonnes pour collecter les cartons bruns**

Colonnes installées hier par le SYCLUM (Bayard, Marlieu et parking garage)

#### **10/Rencontre avec les agents**

Il est envisagé de rencontrer les agents dans le cadre d'une journée détente, en remplacement du repas de fin d'année.

Un buffet barbecue au soleil pourrait être organisé le samedi 25 juin à la carrière de Quirieu.

Voir si midi ou soir.



L'occasion de faire connaissance, enfin !!

### **11/Courrier commun Bouvesse /Courtenay au Président du Département**

Demande d'interdiction des poids lourds sur la RD 140 allant de Courtenay au Bayard.

Copie à M BONNARD et Mme POURTIER.

M PERAZIO VP en charge des mobilités au Département viendra rencontrer les élus prochainement afin d'aborder les problèmes de sécurité routière sur la commune.

### **12/Achat de terrains à Quirieu dans l'emprise de l'ENS**

La commune a acquis trois parcelles autour du site de Quirieu d'une surface d'environ 10 000 m2. Parcelles E 183, E 194 et E 199. Achat pour une somme de 3000€ pour la totalité.

Une partie du montant d'achat sera pris en charge dans le cadre des aides départementales pour l'ENS.

### **13/Réhabilitation ancienne école du Rolland**

APD rendu fin du mois : projet DP/AT déposés prochainement et validation CM du 10.05

Quelques dates :

- ✓ Réunion du GAP le 28 Avril à 9H à Montalieu-Vercieu
- ✓ Invitation ESCPP conseil d'administration 13 Avril à 19H – Salle du Jouvenet

### **Parole aux commissions**

#### M. JOIRON Frédéric – Présentation du PCS

Réalisation de documents simplifiés pour chaque cellule / Fiches reflexes

Maintenant il est nécessaire de prendre un arrêté pour la mise à jour du PCS et la transmission au contrôle de légalité (Sous-Préfecture).

Mettre à jour les coordonnées des agents + prévoir une présentation aux agents.

#### Mme KANMACHER

- Programme VIA VELO le 30 Avril à l'espace BERTULETTI
- Atelier à la bibliothèque le 19 Avril avec Maude et Muriel et intervention de l'ESCPP
- Apéro concert le samedi 7 Mai à 18H
- Week-end 4 et 5 Juin spectacle à Quirieu
- Engrangeons la musique souhaite un engagement pour une subvention de 4500€ pour l'organisation des spectacles sur la commune. Importance d'avoir un courrier de demande exceptionnelle avec le montant. CM favorable
- 1<sup>er</sup> RDV avec l'architecte pour la bibliothèque
- Prochain CM présentation du plan d'action de l'ENS
- Présentation des documents cadres créés pour la bibliothèque
- Nouveau site web – présentation en Juin
- Application ILLIWAP intéressante pour communiquer

#### M. TEILLON Romain :

- Il signale qu'une personne a fait des relevés de toutes les adresses pour la fibre
- Intervention d'une grue au moto cross semaine dernière
- Route du Rolland lampe sans protection

- Etang à Gabi COTTE : Tas de terre pour interdire l'accès à l'étang à refaire + Problème avec les rongeurs qui fragilisent le mur de la cabane

M. LOZOWSKI demande le retrait des déchets sortis l'année dernière lors de la rando nous utile à la limite de la commune de Montalieu

M. Thierry MERLE

- Plateforme city stade sur le point d'être terminée et après installation des agrès
- Les Fontanettes un fossé va être busé (face propriété BERTOLET)
- Mise aux normes électriques à la carrière de Quirieu réalisée.

Mme Sylvie FOURNIE

- Invitation repas des aînés
- Travaux pendant l'été à l'école primaire
- Rencontre avec AGIRE ARCO pour des aides aux personnes âgées.

Mme Angélique SIMON :

- Les sessions de formations avec le CAUE sont très intéressantes

Fin de la séance à 22H34

Conseil Municipal en date du 12 Avril 2022

Mme Violaine KANMACHER	Mme BLAEVOËT Myriam	Mme FOURNIÉ Sylvie
M. François ALMODOVAR	Mme RHONE Karine	Mme SIMON Angélique
M. Serge BORDEL	Mme Annie JERPHAGNON – GRANDJEAN	Mme Stéphanie PROST
M. TEILLON Romain	M. GARÇON Joël	M. Frédéric JOIRON
M. MERLE Thierry	M. Cédric TALLON	Mme Bochra KINGET
M. Eddy LOZOWSKI	M. Eric VIENOT DE VAUBLANC	Mme Lorène LAX COMERRO
		M. GONZALEZ Frédéric